

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4642

commune (s) : Mions

objet : **Quartier des Brosses - Rues Collière et Dumont d'Urville - Assainissement - Construction d'égouts circulaires de diamètres 300, 400 et 1 000 mm - Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4297 en date du 22 mai 2006 le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 1^{er} septembre 2006, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Rampa-Coiro pour un montant de 1 195 660 € HT, soit 1 430 009,36 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la construction d'égouts circulaires de diamètres 300, 400 et 1 000 mm, quartier des Brosses à Mions, rues Collière et Dumont d'Urville et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Rampa-Coiro pour un montant de 1 195 660 € HT, soit 1 430 009,36 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0515 Mions - quartier des Brosses, individualisée par la délibération n° 2004-1711 en date du 23 février 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,